

Tarifs et conditions applicables à partir du 1^{er} janvier 2019

Les réservations des chambres d'hôtes et gîtes sont effectives après le versement d'un acompte de 30% (et la signature du contrat de location pour les gîtes). Un deuxième acompte de 40% est demandé 1 mois avant le début du séjour :

- pour les séjours supérieurs à 5 jours en chambre d'hôtes et petites suites d'hôtes
- pour les séjours en gîtes

Pour les chambres d'hôtes, l'acompte reste acquis si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour ; si elle intervient 48h00 avant le début du séjour, 50% du montant du séjour sera dû et en cas de « no show » l'intégralité du séjour sera exigée. Pour les gîtes, les conditions d'annulation sont spécifiées dans les contrats de location.

La taxe de séjour est en supplément (voir [grille](#))

Horaires d'arrivée et de départ du domaine :

Chambres et petites suites d'hôtes

Arrivée / Check in	entre 14h00 et 19h00 (pas d'arrivée le dimanche)
Départ / Check out	avant 12h00

Gîtes

Arrivée / Check in	entre 16h00 et 19h00 (pas d'arrivée le dimanche)
Départ / Check out	avant 10h00

Toute arrivée ou départ en dehors des horaires ci-dessus doit être signalé(e) au plus tôt et faire l'objet d'une acceptation au préalable.

Le domaine est majoritairement non-fumeur sur l'ensemble des sites intérieurs ainsi que certaines zones aux abords des bâtiments et piscines.

Les parkings sont équipés de vidéo-surveillance.

Les piscines sont équipées de protection enfants et de vidéo-surveillance.

Le spa, la piscine et le tennis du Château sont strictement réservés à la clientèle en séjour.

Les animaux sont acceptés : supplément de 150€ TTC / animal (*uniquement pour les séjours au Moulin*).

Château Mentone

401, Chemin de Mentone
83510 SAINT-ANTONIN-DU-VAR

+33 4 94 04 42 00
info@chateamentone.com



Clef Verte

Le tourisme responsable est l'affaire de tous, nous comptons sur vous pour limiter durant votre séjour vos consommations d'eau et d'électricité, respecter l'environnement et le travail de nos équipes.

- ⇒ Le simple fait de réserver un séjour implique l'acceptation de toutes les conditions détaillées sur cette page. Ainsi le fait de payer l'acompte engage le client sur le règlement de la totalité du séjour, lequel peut être exigé dès l'arrivée sur place.

Château Mentone

401, Chemin de Mentone
83510 SAINT-ANTONIN-DU-VAR

+33 4 94 04 42 00
info@chateamentone.com